

Récépissé de DT  
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☐ Récépissé de DT  
☒ Récépissé de DICT  
☐ Récépissé de DT/DICT  
conjointe

Dénomination  
Numéro / Voie  
Code postal / Commune  
Pays

COQUART.EU  
TSA 70011  
69134 DARDILLY CEDEX  
France

N° consultation du téléservice : 2026062205067D

Référence de l'exploitant : 2540060424.262601RDICT06

N° d'affaire du déclarant : ING1025

Personne à contacter (déclarant) : PAILLART Sylvain

Date de réception de la déclaration : 22/06/2026

Commune principale des travaux : 60130 AVRECHY

Adresse des travaux prévus : Rue du Parc,

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ENEDIS-DR-PIC-EXPLOITANTS RESEAUX SOUR

Personne à contacter : AUDEGOND PASCALE

Numéro / Voie : 15 RUE BRUNO D AGAY

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 80000 AMIENS

Tél. : +33643672517

Fax :

Eléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :  
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_\_\_\_\_ m  
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : EL Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : RAC-25-2G5DPT1PTZ

☒ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Alexandre LAMART +33 6 99 36 62 29

Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☐ Plans joints : Références : Echelle (1) : Date d'édition (1) : Sensible : Prof. règl. mini (1) : Matériau réseau (1) :  
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Plans joints \_\_\_\_\_ 65 cm \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ cm \_\_\_\_\_

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : \_\_\_\_\_)

☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

☒ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :  
Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise des travaux déclarés.

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 3.1, 6.1 et 6.2 du guide (Fascicule 2)

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ☐ possible ☒ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Suite à l'évaluation de la distance d'approche entre vos travaux et nos ouvrages, veuillez vous reporter au document joint "Recommandations Enedis et protection"

Dispositifs importants pour la sécurité : Aucun dans l'emprise

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0181624701

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS de l'Oise 0344842000

Responsable du dossier

Nom : AUDEGOND PASCALE

Désignation du service : POLE DT-DICT

Tél : +33 643672517

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : AUDEGOND PASCALE

Signature :

Date : 23/06/2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 5

## Règles et recommandations techniques et de sécurité

### Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques :

- Lorsqu'ils sont situés **à moins de 3 mètres de lignes électriques aériennes** de tension inférieure à 50 000 volts
- Lorsqu'ils sont situés à moins de 1,5 mètre de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

### Attention

Pour déterminer et apprécier les distances entre vos travaux et les ouvrages électriques, vous devez tenir compte :

- De l'environnement global de votre zone de chantier (effet de perspective)
- Des mouvements des engins, de leur charge et équipement mis en œuvre lors des travaux,
- De tous les mouvements possibles, déplacements et balancements des lignes électriques aériennes (dus au vent par exemple)

### Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Dans le cadre de votre chantier au voisinage d'ouvrages électriques, la mise hors tension prolongée de l'ouvrage pourrait engendrer un risque de sécurité ou de sureté vis à vis des personnes et des biens.

Pour garantir la sécurité des intervenants au voisinage de l'ouvrage, vous devez respecter les **prescriptions du code du travail**.

En présence d'ouvrages électriques, vous devez mettre en œuvre les mesures compensatoires suivantes :

- Délimiter et baliser la zone de travail
- Dégager l'ouvrage en technique douce et ne pas le déplacer
- Faire surveiller l'opérateur par un surveillant de sécurité électrique
- Placer des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors de portée
- Appliquer des prescriptions spécifiques données par l'exploitant Enedis

Si toutefois vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des ouvrages électriques, et après échange avec l'exploitant, une étude complémentaire et un devis seront réalisés pour mettre en œuvre une solution adaptée.

**Veuillez-vous référer au commentaire joint ou prendre contact avec le numéro de téléphone présent dans le bas de ce récépissé.**

Responsable du dossier

Nom :

Désignation du service :

Tél. :

Pendant vos travaux, si vous devez évoluer dans l'un des cas d'interdiction suivants, vous aurez besoin de mesures de protection adaptées (exemples : travaux sur façade, toiture, pose d'échafaudage, utilisation d'engins de chantier, utilisation d'engins de chargement/déchargement, élagage, construction, démolition)

## ➤ Réseaux fils isolés

Si une ligne électrique aérienne à conducteurs isolés est présente dans l'emprise des travaux d'ordre non électrique que vous avez définie.

### ⊘ Interdiction de toucher

➔ *Risque d'altération de l'isolant*

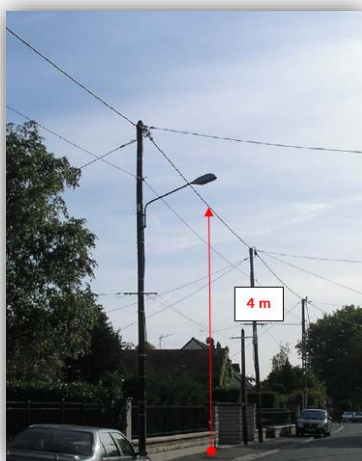
Réseau fils isolés aérien BT



Réseau fils isolés façade BT



Nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée est de **4 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



En tant que responsable de projet ou d'entreprise exécutant les travaux, vous devez vous assurer que la hauteur réelle de la ligne n'est pas inférieure à cette valeur minimale avant de commencer les travaux.

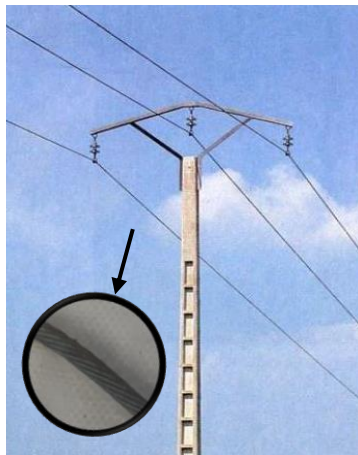
## ➤ Réseaux fils nus

Si une ligne électrique aérienne à conducteurs nus est présente dans l'emprise des travaux d'ordre non électrique que vous avez définie.

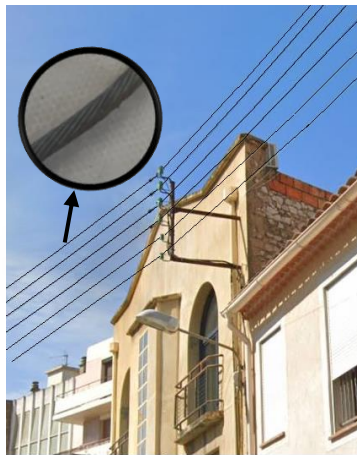
## Interdiction de s'approcher à moins de 3 mètres

→ Risque d'arc électrique et d'électrocution

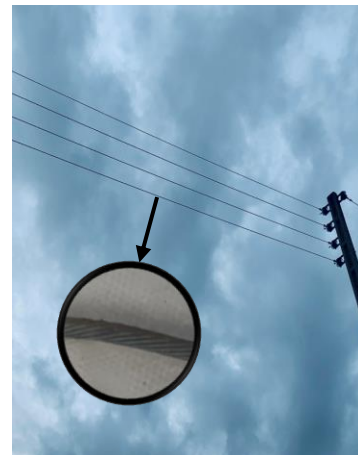
Réseau fils nus HTA



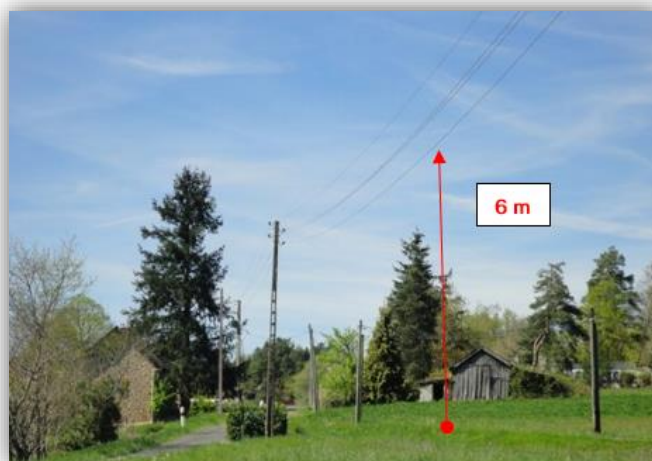
Réseau fils nus BT



Réseau fils nus BT



Nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée est **de 6 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



En tant que responsable de projet ou d'entreprise exécutant les travaux, vous devez vous assurer que la hauteur réelle de la ligne n'est pas inférieure à cette valeur minimale avant de commencer les travaux.

## ➤ Cas particulier des traversées de voies ouvertes à la circulation (RN, RD, voies communales...) :

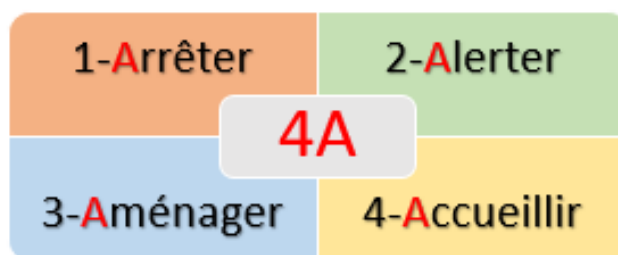
En application de l'article R. 4545-5, nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée **est de 8 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



## Tout câble découvert doit être considéré sous tension

Veillez à respecter le marquage ou piquetage en bon état tout au long du chantier (cf. guide d'application de la réglementation - [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr))

En cas de dommages aux ouvrages Enedis,  
appliquez la règle des 4 A et appelez le **01 81 62 47 01**



# Légende des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains

## Postes électriques

-  Poste source
-  Poste de distribution
-  Poste privé
-  Production

## Appareils de coupure et accessoires

-  I ou Y Interrupteur aérien
-  Parafoudre
-  Coffret de coupure souterrain
-  Remontée aéro-souterraine

## Réseaux

| BT en exploitation                                                                                       | HTA en exploitation                                                                                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Réseau aérien nu       |  Réseau aérien nu      |
|  Réseau aérien torsadé  |  Réseau aérien torsadé |
|  Réseau souterrain      |  Réseau souterrain     |
|  Branchement aérien     |  Réseau en galerie     |
|  Branchement souterrain |                                                                                                         |

Les réseaux hors exploitation sont représentés en noir avec la symbologie dédiée (aérien nu, aérien torsadé, etc.)

## Echelle de représentation

| Echelle              | Sur plan | Sur terrain |
|----------------------|----------|-------------|
| 1/200 <sup>e</sup>   | 1 cm     | 2 m         |
| 1/2000 <sup>e</sup>  | 1 cm     | 20 m        |
| 1/10000 <sup>e</sup> | 1 cm     | 100 m       |

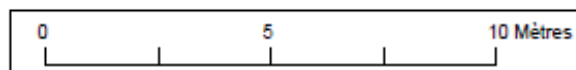
L'impression est susceptible de modifier l'échelle des plans. Il faut veiller à imprimer en « taille réelle ».

**Sur les plans de détail (1/200<sup>e</sup>) imprimés à l'échelle, 1 cm papier équivaut à 2 m sur le terrain.**



**Attention !**

Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à l'échelle graduée indiquée sous la carte.



## Lire et comprendre un plan Enedis

Ce document présente les principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités par Enedis.

Il vous donnera des éléments de lecture des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains, ainsi que ceux des plans de détails des réseaux souterrains à l'échelle 1/200<sup>e</sup> (localisation et représentation des réseaux et branchements avec leurs classes de précision).

La bonne compréhension de tous ces éléments de représentation doit contribuer à la meilleure localisation des ouvrages Enedis sur le terrain et ainsi éradiquer le risque d'électrification des exécutants et d'endommagement du réseau

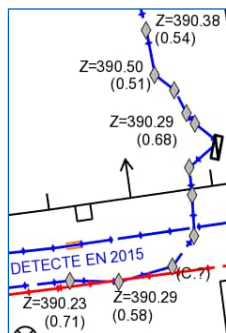
Version mars 2022

## La profondeur et l'altimétrie

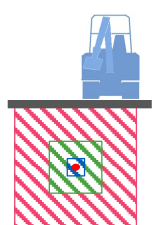
L'**altimétrie** indiquée sur les plans par un « Z= » représente l'altitude par rapport au niveau de la mer (NGF IGN69).

La **profondeur** est renseignée entre parenthèses.

Le niveau du sol peut évoluer dans le temps. il est possible que les ouvrages Enedis soient situés à une profondeur différente de celle indiquée sur les plans.



## Travaux en zone d'incertitude



Zone d'incertitude classe A  $\leq 50\text{cm}$

Zone d'incertitude classe B  $\leq 1\text{m}50$   
(1m pour les brchts)

Fuseau d'incertitude classe C  $> 1\text{m}50$   
(1m pour les brchts)

Conformément au fascicule 2 « Guide technique » de la réglementation « DT-DICT », pour réaliser des travaux en zone d'incertitude sur la position des ouvrages Enedis (parties hachurées), il est nécessaire d'utiliser une technique non agressive dite « technique douce ».

## Légende des plans de détail

### Ouvrages et classes de précision

|                                                               | Réseau BT                                         | Branchement BT | HTA                          |
|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------|------------------------------|
| Classe A                                                      |                                                   |                |                              |
| Classe B                                                      |                                                   |                |                              |
| * Paris : toutes les traversées de chaussées sont en classe B |                                                   |                |                              |
| Classe C                                                      |                                                   |                |                              |
| Réseau abandonné                                              |                                                   |                |                              |
| Fourreau                                                      | Fourreau utilisé (exemple sur réseau BT)<br>      |                | Fourreau vide en attente<br> |
| Poste                                                         | POSTE [NOM] [TYPE] (exemple POSTE MARCEL PAUL UP) |                |                              |
| Mise à la terre                                               | Mise à la terre du réseau                         |                | Mise à la terre de poste     |

Dans un rayon de 5m autour des postes de distribution HTA/HTA et HTA/BT, la détection non intrusive des réseaux électriques ne permet pas d'atteindre la classe A du fait de la trop grande densité de réseaux

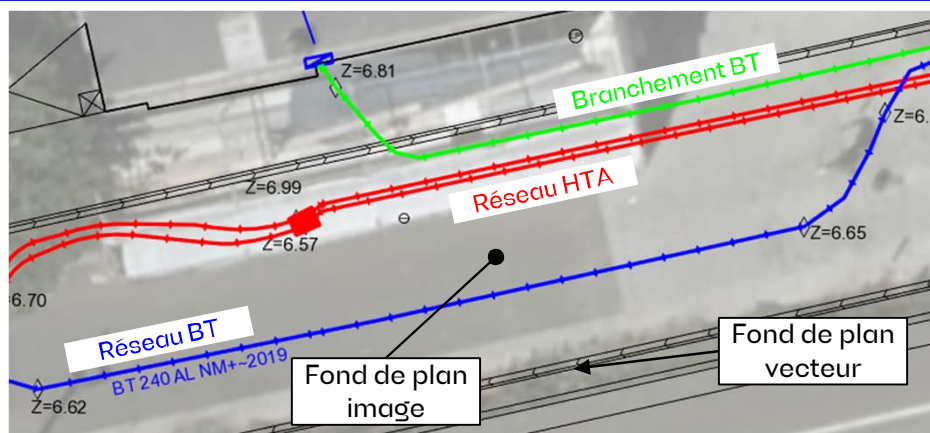
### Accessoires réseaux principaux

- Coffret électrique
- Coffret RMBT
- Jonction BT
- Jonction HTA
- Remontée aéro-sout. BT
- Remontée aéro-sout. HTA
- Boite capot BT
- Boite capot HTA
- Poteau

### Objets fond de plan vecteur principaux

- Bâtiment
- Porte
- Bordure de trottoir
- Mur
- Plaque d'égout
- Avaloir eaux pluviales
- Bouche d'eau
- Plaque
- Arbre

## Les éléments composant les plans de détail



Poste électrique



Coffret électrique



Câble de cuivre nu  
(retour à la terre :  
risque électrique)



## Catégories des réseaux / ouvrages

### Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;
- DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

### Autres ouvrages\* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

*\*Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

## Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise



Si vous avez besoin d'un accès au réseau ou dans son environnement, merci de faire une demande à l'adresse suivante :

**[pic-asgard@enedis.fr](mailto:pic-asgard@enedis.fr)**

## La légende de nos plans d'ensemble

### Postes électriques

- Poste Source
- Client HTA
- Client HTA - Production
- DP - Client HTA - Production
- DP - Production
- Distribution Publique
- Distribution Publique - Client HTA
- Production
- Répartition
- Transformation HTA/HTA

### Appareils de coupure aériens

- IACM-Interrupteur non télécommandé
- IAT-Interrupteur télécommandé
- IAC-Interrupteur, Ouverture en creux de tension
- Disjoncteur
- Sectionneur

### Jonctions et connexions

- Capuchon BT souterrain
- Capuchon BT aérien
- Remontées aéro-souterraines
- Parafoudre

### Coffrets BT

- Coupure
- Fausse Coupure
- Sectionnement
- ADC
- Boîte de coupure
- 3D Boîte de coupure 3 D
- 4D Boîte de coupure 4 D
- Boîte coupe circuit
- RM BT
- Coupure rapide, En exploitation
- Coupure rapide, Hors exploitation

### Clients BT

- Producteur BT

### Les réseaux

| BT en exploitation              | BT hors exploitation            | HTA en exploitation                        | HTA hors exploitation                      |
|---------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------|
| Aérien<br>Torsadé<br>Souterrain | Aérien<br>Torsadé<br>Souterrain | Aérien<br>Torsadé<br>Souterrain<br>Galerie | Aérien<br>Torsadé<br>Souterrain<br>Galerie |

## L'échelle de représentation

| Echelle  | Sur plan | Sur terrain |
|----------|----------|-------------|
| 1/200*   | 1 cm     | 2 m         |
| 1/2000*  | 1 cm     | 20 m        |
| 1/10000* | 1 cm     | 100 m       |

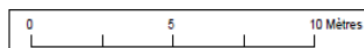
L'impression est susceptible de modifier l'échelle des plans.  
Il faut veiller à imprimer en « taille réelle ».

Sur les plans de détail (1/200\*) imprimés à l'échelle, 1 cm papier équivaut à 2 m sur le terrain.



**Attention !**

Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à l'échelle graduée indiquée sous la carte.



## Lire et comprendre un plan Enedis

Ce document présente les principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités.

Il vous donnera des éléments de lecture des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains, ainsi que ceux des plans de détails 1/200\* : localisation et représentation des réseaux et branchements, leurs classes de précision.

Version hors DR Paris

## La légende de nos plans de détail

### Réseaux et classes de précision

|                                                                                                   | HTA                                                                | BT                                                          | Branchement                                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <b>Classe A</b><br>Incertitude maximale est inférieure ou égale à 0,50 m                          | Réseau HTA classe A<br>Réseau HTA classe A inf.                    | Réseau BT classe A<br>Réseau BT classe A inf.               | Branchement BT classe A                    |
| <b>Classe B</b><br>Incertitude maximale est supérieure à classe A et inférieure ou égale à 1,50 m | Réseau HTA classe B<br>Réseau HTA classe B inf.                    | Réseau BT classe B<br>Réseau BT classe B inf.               | Branchement BT classe B                    |
| <b>Classe C</b><br>Incertitude maximale est supérieure à 1,50 m                                   | Réseau HTA classe C<br>Réseau HTA classe C inf.<br>Tracé incertain | Réseau BT classe C<br>Réseau BT classe C<br>Tracé incertain | Branchement BT classe C<br>Tracé incertain |
| <b>Réseau abandonné</b>                                                                           | Réseau HTA Aban.                                                   | Réseau BT Aban.                                             | Branchement Aban.                          |
| <b>Fourreaux et protections</b>                                                                   | Fourreau plein HTA                                                 | Fourreau plein BT                                           | Fourreau vide<br>Fourreau                  |

Dans un rayon de 5m autour des postes de transformation HTA/BT, la détection non intrusive des réseaux électriques ne permet pas d'atteindre la classe A du fait de la trop grande densité de réseaux



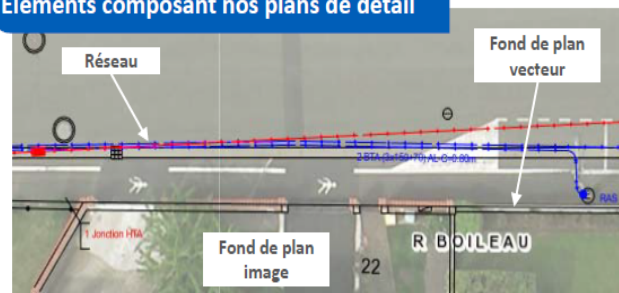
- Fuseau d'incertitude classe A ≤ 50cm
- Fuseau d'incertitude classe B ≤ 1m50
- Fuseau d'incertitude classe C > 1m50



#### Attention !

Pour réaliser des travaux en zone d'incertitude sur la position de nos ouvrages (partie hachurée sur les images), il est nécessaire d'utiliser une technique dite « douce ».

### Éléments composant nos plans de détail



### Affleurants et objets principaux

| HTA                                                                                                                                                                                                                 | BT                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Dérivation gauche</li> <li>Dérivation droite</li> <li>Bout perdu</li> <li>Remontée aérienne</li> <li>Noeud topo HTA</li> <li>Jonction</li> <li>Armoire électrique</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Dérivation gauche</li> <li>Dérivation droite</li> <li>Bout perdu</li> <li>Remontée aérienne</li> <li>Noeud topo BT</li> <li>Jonction</li> <li>Armoire électrique</li> <li>Coffret REM BT</li> <li>Coffret électrique</li> <li>BST (Boîte sous trottoir)</li> </ul> |
| Mise à la terre BT                                                                                                                                                                                                  | Mise à la terre HTA                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

### Fond de plan vecteur

| Bâtiment                                                                                                                                                                                                                       | Bordure trottoir                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Mur</li> <li>Entrée sortante avec seuil</li> <li>Poteau EDF</li> <li>Poteau PTT</li> <li>Poteau EDF candélabre</li> <li>Poteau candélabre</li> <li>Pylône EDF</li> <li>Arbre</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Limite chaussée</li> <li>Entrée sortante</li> <li>Avaloir simple</li> <li>Avaloir visible</li> <li>Grille d'avaloir</li> <li>Plaque d'égout</li> <li>Plaque PTT simple</li> <li>Plaque PTT double</li> </ul> |



### Les cotations

Les **cotations** sont utilisées pour repérer au sol la position des câbles en indiquant la distance entre les canalisations et des repères (mobilier urbain ou façades d'immeubles) visibles, fixes, et durables sur le terrain.

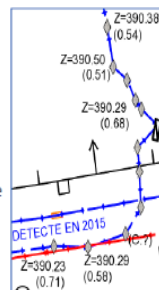


Certaines cotations sont dites « forcées », la distance notée est différente de celle mesurée sur le plan, c'est la **distance notée qui est à prendre en compte**.

Sur les fonds de plan image, les mesures sont à prendre sur les éléments représentant les objets les plus proches du sol (trottoir, avaloir...) Lorsque l'image n'est pas exploitable, un fond de plan vecteur peut être superposé à l'image.

### La profondeur / L'altimétrie

L'**altimétrie** est indiquée sur les plans par « z = ... » et représente l'altitude par rapport au niveau de la mer (IGN 1969).



La **profondeur** est renseignée entre parenthèses.



Le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps, il est possible que nos ouvrages soient situés à une profondeur différente que celle indiquée sur les plans.

## PLAN DE MASSE

- ✓ Les branchements ne sont pas toujours représentés intégralement
- ✓ Le positionnement des ouvrages est fourni à titre indicatif
- ✓ Si du réseau souterrain apparaît sur le plan de masse mais qu'il ne figure pas en grande échelle (plan de détail) veuillez procéder à des investigations complémentaires sur site.

Le plan ne donne que des informations sur les réseaux de distribution d'électricité d'ENEDIS, même si d'autres réseaux peuvent apparaître (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...)

Tous droits réservés – reproduction interdite



A titre indicatif, et sauf mention explicite figurant sur les plans, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0.50 m sous trottoir ou accotement et de 0.85 m sous chaussée. Toutefois des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.

Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffret, poteau, etc, ...)

**TRAVAUX A PROXIMITE DE LIGNES  
CANALISATIONS ET OUVRAGES ELECTRIQUES  
RECOMMANDATIONS TECHNIQUES ET DE SECURITE**

**Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques**

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques lorsque :

- ils sont situés à moins de **3 mètres** de lignes électriques aériennes de tension inférieure à 50 000 volts ;
- ils sont situés à moins de **1,5 mètre** de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

**ATTENTION**

Pour la détermination des distances entre les " travaux " et l'ouvrage électrique, il doit être tenu compte :

- des mouvements, déplacements, balancements, fouettlements (notamment en cas de rupture éventuelle d'un organe) ;
- des engins ou de chutes possibles des engins utilisés pour les travaux ;
- des mouvements, mêmes accidentels, des charges manipulées et de leur encombrement ;
- des mouvements, déplacements et balancements des câbles des lignes aériennes.

**Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques**

Si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages électriques, comme précisé ci-dessus, vous devez respecter les prescriptions **des articles R 4534-107 à R 4534-130 du code du travail**.

1- Compte tenu qu'Enedis est placé dans l'obligation impérieuse de limiter les mises hors tension aux cas indispensables pour assurer la continuité de l'alimentation électrique, compte tenu également du nombre important de travaux effectués à proximité des ouvrages électriques et de leur durée, votre chantier pourra se dérouler en présence de câbles sous tension. Dans ce cas, **en accord avec le chargé d'exploitation avant le début des travaux**, vous mettrez en œuvre l'une ou plusieurs des mesures de sécurité suivantes :

- avoir dégagé l'ouvrage exclusivement par sondage manuel ;
- avoir balisé la canalisation souterraine et fait surveiller le personnel par une personne compétente ;
- avoir balisé les emplacements à occuper, les itinéraires à suivre pour les engins de terrassement, de transport, de levage ou de manutention ;
- avoir délimité matériellement la zone de travail dans tous les plans par une signalisation très visible et fait surveiller le personnel par une personne compétente ;
- avoir placé des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors d'atteinte ;
- avoir fait procéder à une isolation efficace des parties sous tension par le chargé d'exploitation ou par une entreprise qualifiée en accord avec le chargé d'exploitation ;
- avoir protégé contre le rayonnement solaire les réseaux souterrains mis à l'air libre et faire en sorte de ne pas les déplacer, ni de marcher dessus ;
- appliquer des prescriptions spécifiques données par le chargé d'exploitation.

2- Si toutefois après échange avec l'Exploitant vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des réseaux, nous procéderons à une étude complémentaire et éventuellement à la mise en œuvre de la solution trouvée (sous réserve que cela n'impacte pas le réseau et les clients). Vous devrez par ailleurs avoir obtenu du chargé d'exploitation un Certificat pour Tiers pour l'ouvrage concerné avant de débiter vos travaux.

**En cas de dommages aux ouvrages appelez le 01 76 61 47 01 et uniquement dans ce cas  
NE JAMAIS APPROCHER UN OUVRAGE ENDOMMAGE**

### Recommandation par rapport aux distances d'approche

Pour des raisons impérieuses de sécurité liées à la continuité de service la mise hors tension conformément à la réglementation n'est pas souhaitable.

Merci de vous référer au(x) plan(s) de masse pour identifier les réseaux en présence afin d'adapter la mise en œuvre de vos travaux par rapport aux distances d'approche et suivant les recommandations ci-dessous.

#### /!\ Mesures de sécurité à mettre en œuvre /!\

| Nature     | Niveau de tension     | Symbologie                                                                         | Recommandation                                                                                                                                                                                                                                |
|------------|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Souterrain | HTA                   |   | Certains de nos ouvrages souterrains ne sont pas alertés par un grillage avertisseur qui ne saurait constituer à lui seul un facteur d'alerte de proximité. Vous devrez approcher l'ouvrage exclusivement par sondage manuel sans le toucher. |
|            | BT                    |   |                                                                                                                                                                                                                                               |
| Aérien     | BT Nu                 |   | Nous devons procéder à une protection du réseau basse tension, nous vous ferons parvenir un devis et les délais de mise en œuvre.                                                                                                             |
|            | BT Torsadé            |   | Vous devez veiller à ne pas toucher les canalisations aériennes isolées qui sont dans l'emprise de votre chantier.                                                                                                                            |
|            | HTA Nu<br>HTA Torsadé |  | Votre chantier ne peut pas se dérouler dans les conditions que vous aviez envisagées, les distances indiquées dans votre déclaration ne sont pas compatibles avec la sécurité des intervenants.                                               |

## RECOMMANDATIONS TECHNIQUES POUR LES TRAVAUX SANS TRANCHEE A PROXIMITE DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

### DEFINITION :

Au sens des présentes recommandations, on désigne sous le terme « travaux sans tranchée » tous les travaux de forage dirigé, fonçage (emploi du pousse-tube) ou avec emploi d'une fusée à tête détectable ou non.

### CONSIGNES :

Afin de limiter les risques liés aux travaux sans tranchée et plus particulièrement aux terrassements par fusée, fonçage, les consignes suivantes sont à respecter :

1. Lancer l'opération de travail sans tranchée du côté des ouvrages existants pour minimiser l'incertitude sur la position de la tête de l'outil lors du passage à leur proximité.
2. Dans le cas d'utilisation d'une fusée à tête détectable, d'un fonçage par pousse tube\* ou de forage dirigé, respecter une distance minimum de 40 cm au niveau de la pénétration entre les génératrices du plus gros outil utilisé et de l'ouvrage existant selon le schéma n° 1. La détection de l'outil s'effectuera en permanence pendant les travaux.
3. Dans le cas d'utilisation d'une fusée à tête non détectable, respecter une distance minimum de 60 cm au niveau de la pénétration entre les génératrices du plus gros outil utilisé et de l'ouvrage existant à

chaque fois qu'une canalisation est située à moins de deux fois la longueur de l'outil par rapport à la fouille d'introduction selon le schéma n° 2

4. Dans le cas d'utilisation d'une fusée à tête non détectable et à chaque fois qu'une canalisation est située à plus de deux fois sa longueur par rapport à la fouille d'introduction, réaliser une fouille de dégagement autour de la canalisation. Ce trou de dégagement permettra de visualiser la distance minimum de 20 cm entre les génératrices de l'ouvrage existant et de la fusée ;
5. Le responsable des travaux doit assurer (ou faire assurer par du personnel compétent) une surveillance permanente de l'avancement de l'outil pendant toute la durée du travail de la fusée, du forage ou du fonçage. La personne chargée de cette surveillance doit être en possession, sur le chantier, des consignes recommandations et informations nécessaires.

### RECOMMANDATIONS :

#### **Au titre de la préparation des travaux**

L'utilisation des techniques de travaux sans tranchée nécessite une bonne connaissance de :

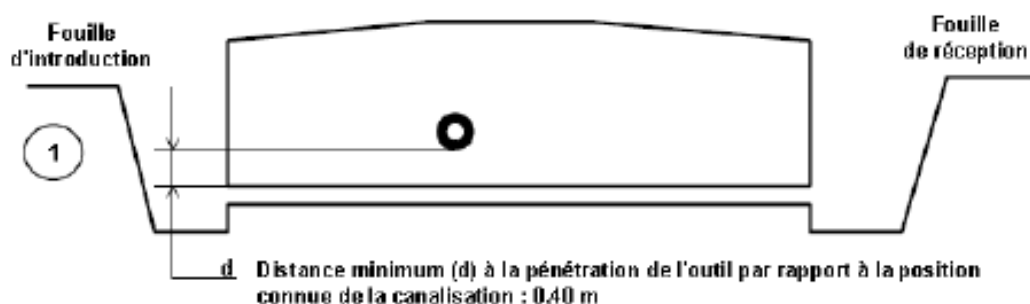
- de la position des ouvrages existants dans les 3 dimensions (longueur, largeur, profondeur), cette connaissance *peut être* confortée par les techniques de localisation des conduites ou des câbles.
- des caractéristiques du terrain, de sa nature et notamment de la présence de blocs ou ouvrages susceptibles de faire dévier l'outil utilisé de sa trajectoire.

#### **Au titre de la réalisation du chantier**

- La charge minimum à ménager au-dessus du tracé d'une fusée est de 8 à 12 fois son diamètre.
- La surveillance au cours de l'avancement de l'outil d'évènements imprévus tels que bruits suspects, variation brutale d'avance, odeur de brûlé, constitue un signal d'alerte pour le personne chargé de la surveillance permanente de l'opération. Elle impose au responsable des travaux d'en analyser la cause et de prendre les décisions adéquates (l'arrêt du chantier, la continuation ou la reprise avec des techniques traditionnelles à fouilles ouvertes

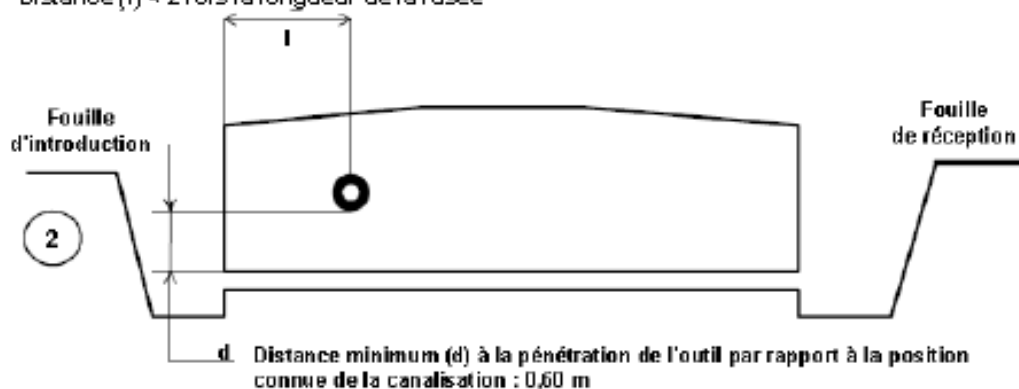
\* Dans le cas d'un fonçage par pousse-tube où la distance de la canalisation par rapport à la pénétration est > à 10 m, une étude particulière est à réaliser

Forage dirigé et fusée munie d'un détecteur de position ainsi que pousse-tube (distance fouille d'introduction / cana électricité < 10 m)

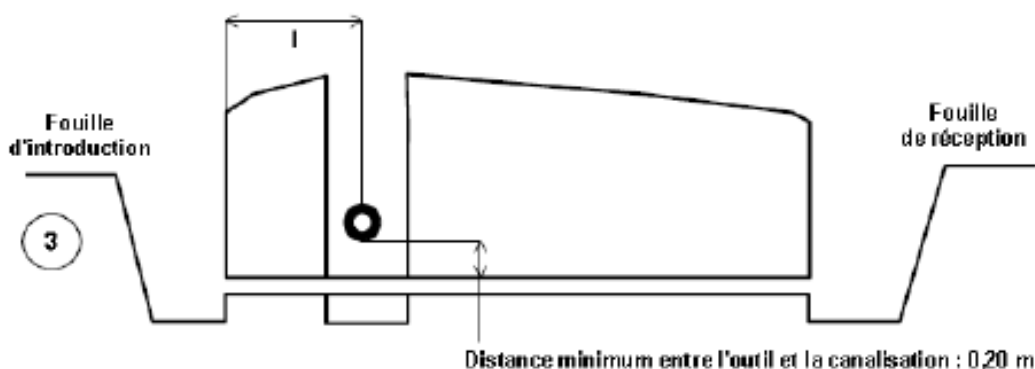


Fusée non munie d'un détecteur de position

\* Distance (l) < 2 fois la longueur de la fusée



\* Pour les câbles électriques à la demande du chargé d'Exploitation



Pour l'ensemble de ces recommandations, le maître d'oeuvre prend toute disposition pour s'assurer de la position des ouvrages existants.

En fonction de la profondeur de la canalisation électrique, le forage dirigé, le fonçage ou la fusée peuvent être utilisés au-dessus de cette canalisation en respectant les mêmes recommandations.

Les réponses ci-jointes n'engagent la responsabilité d'Enedis qu'à l'intérieur de l'emprise des travaux que vous avez déclarés. En particulier, les projets Enedis ne sont complétés qu'à l'intérieur de cette zone.

Emprise de vos travaux

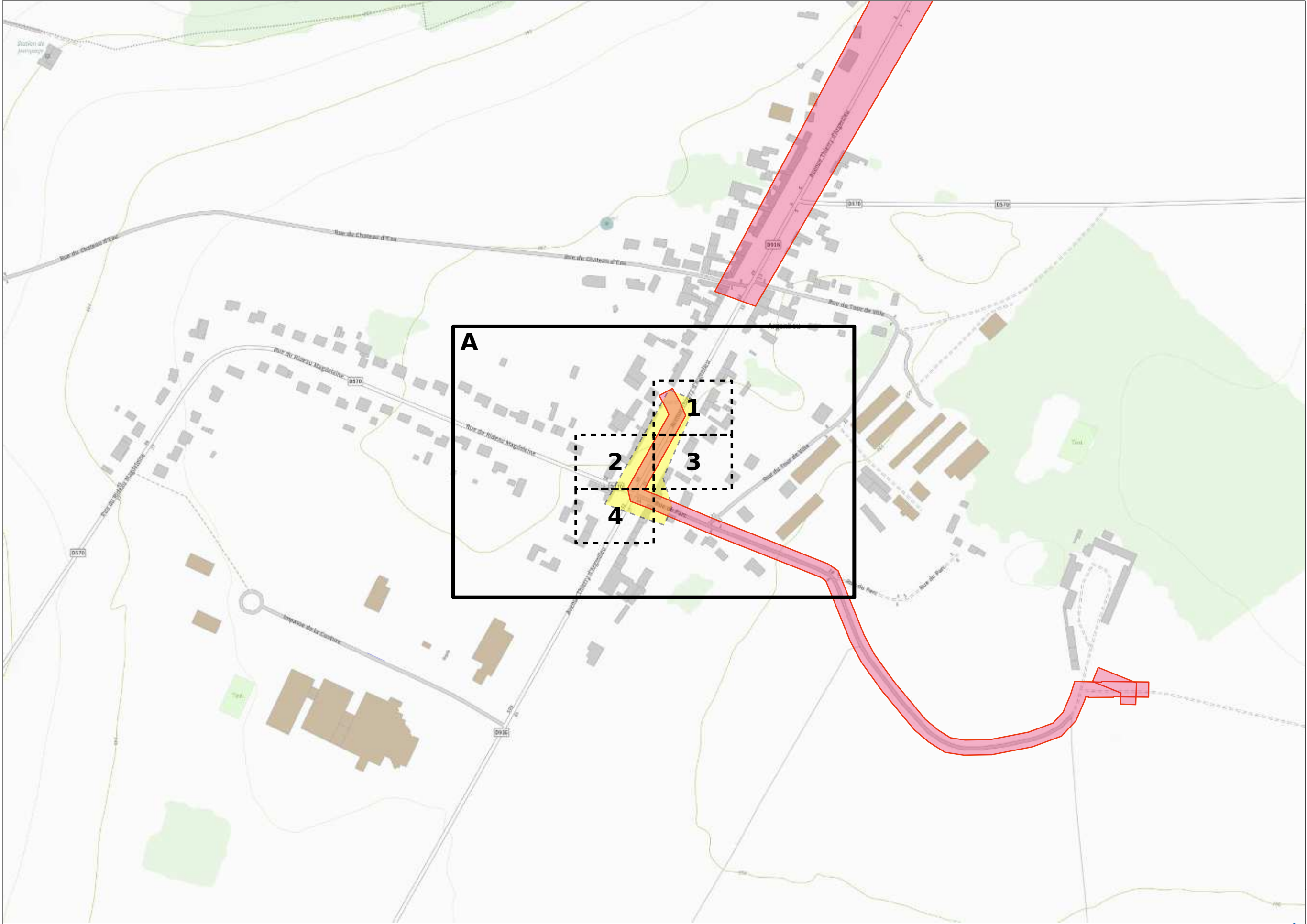
Zone de Travaux Impactant le Sol

Projet de travaux Enedis

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails

Carte(s) du plan d'ensemble des réseaux (aériens et souterrains)

Carte(s) du plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage)



Plan édité le :  
22/06/2026

Les réseaux susceptibles d'être présents sur le plan d'ensemble sont :

- Les réseaux aériens (uniquement sur ce plan)
- Les réseaux souterrains leur positionnement plus précis est détaillé dans la suite du document.

La majorité des branchements reliés à ces réseaux ne sont pas représentés sur ce plan.

Sur ce plan les ouvrages sont en classe C.  
S'ils sont représentés dans les plans des réseaux souterrains, il faudra alors se baser sur la classification indiquée dans ces plans

Emprise de vos travaux

Zone de Travaux Impactant le Sol

Réseau électrique

BT

HTA

Aérien

Torsadé

Souterrain

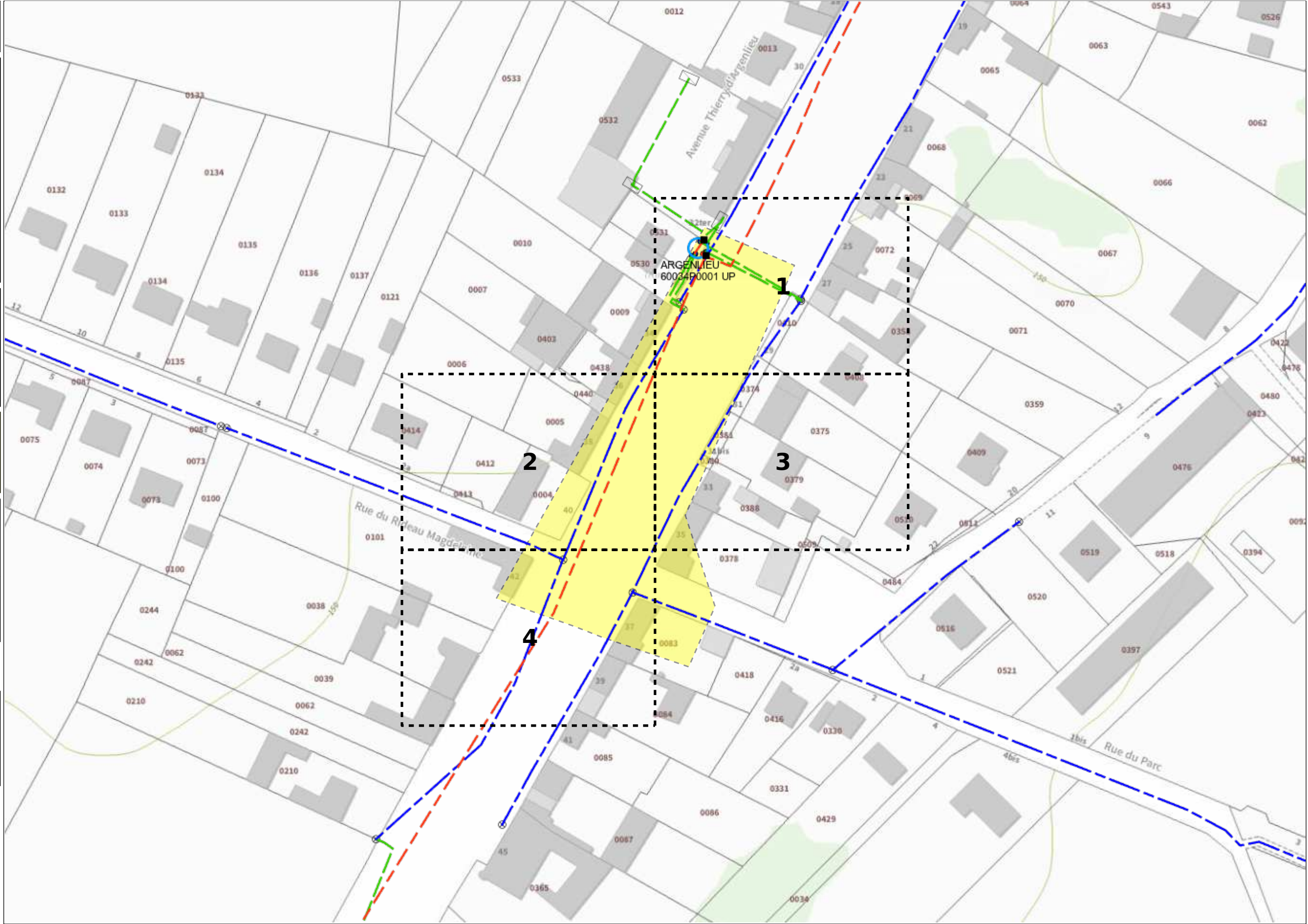
Aérien

Torsadé

Souterrain

Galerie

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».



Plan édité le :  
22/06/2026

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.  
2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.  
Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.  
3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).  
4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

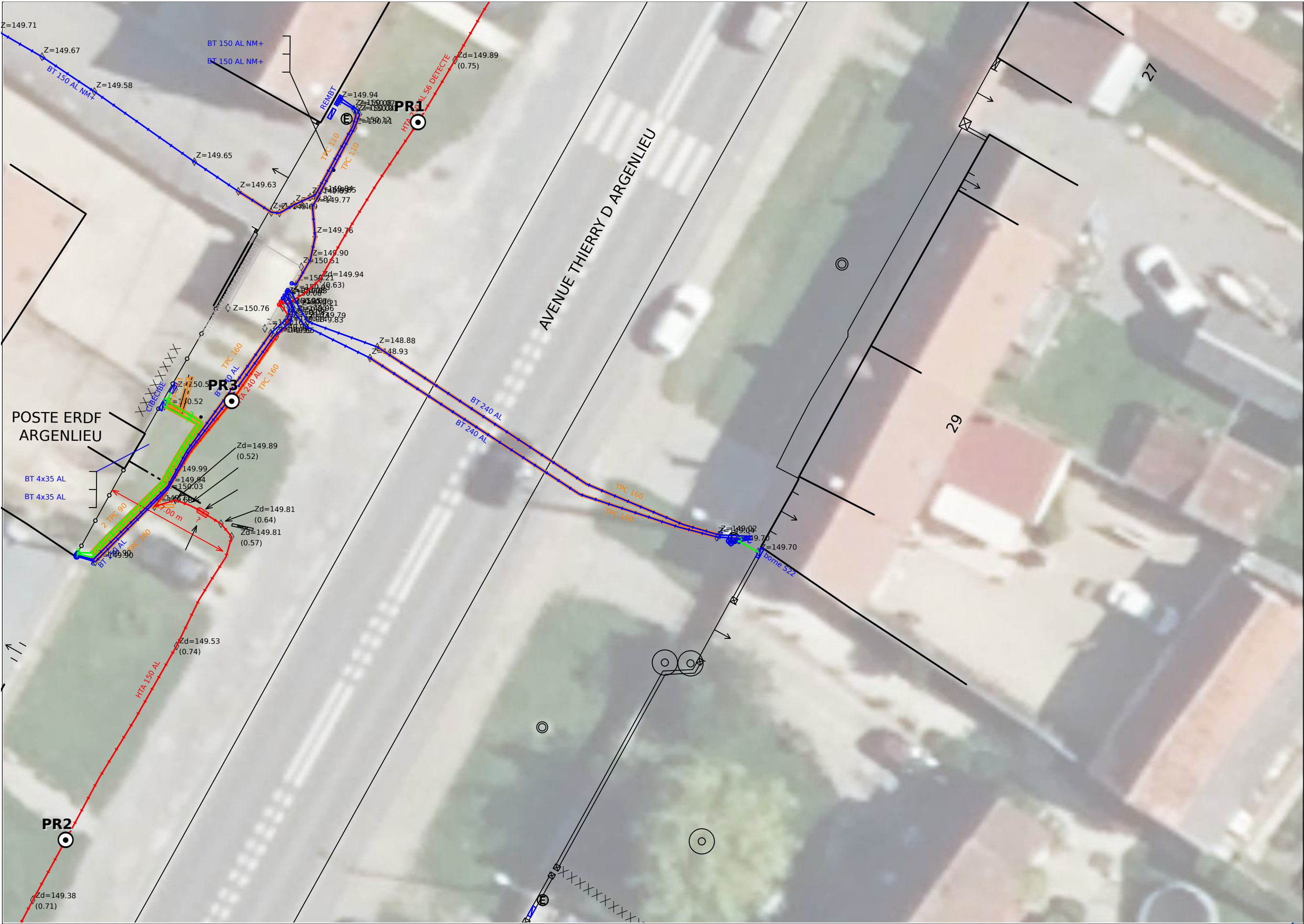
| Basse Tension (BT) |        |              |
|--------------------|--------|--------------|
| Classe             | Réseau | Branchements |
| A                  |        |              |
| B                  |        |              |
| C                  |        |              |

| Haute Tension type A (HTA) |        |
|----------------------------|--------|
| Classe                     | Réseau |
| A                          |        |
| B                          |        |
| C                          |        |

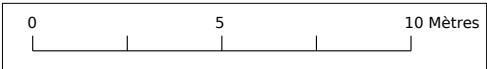
Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan Enedis».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

Coordonnées des 3 points exprimées en WGS84 (long;lat)  
PR1 : 2.442599;49.452762  
PR2 : 2.442334;49.452403  
PR3 : 2.442458;49.452622



Données cartographiques  
PCRS Image : Enedis(2021)



Plan édité le :  
22/06/2026

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
- Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

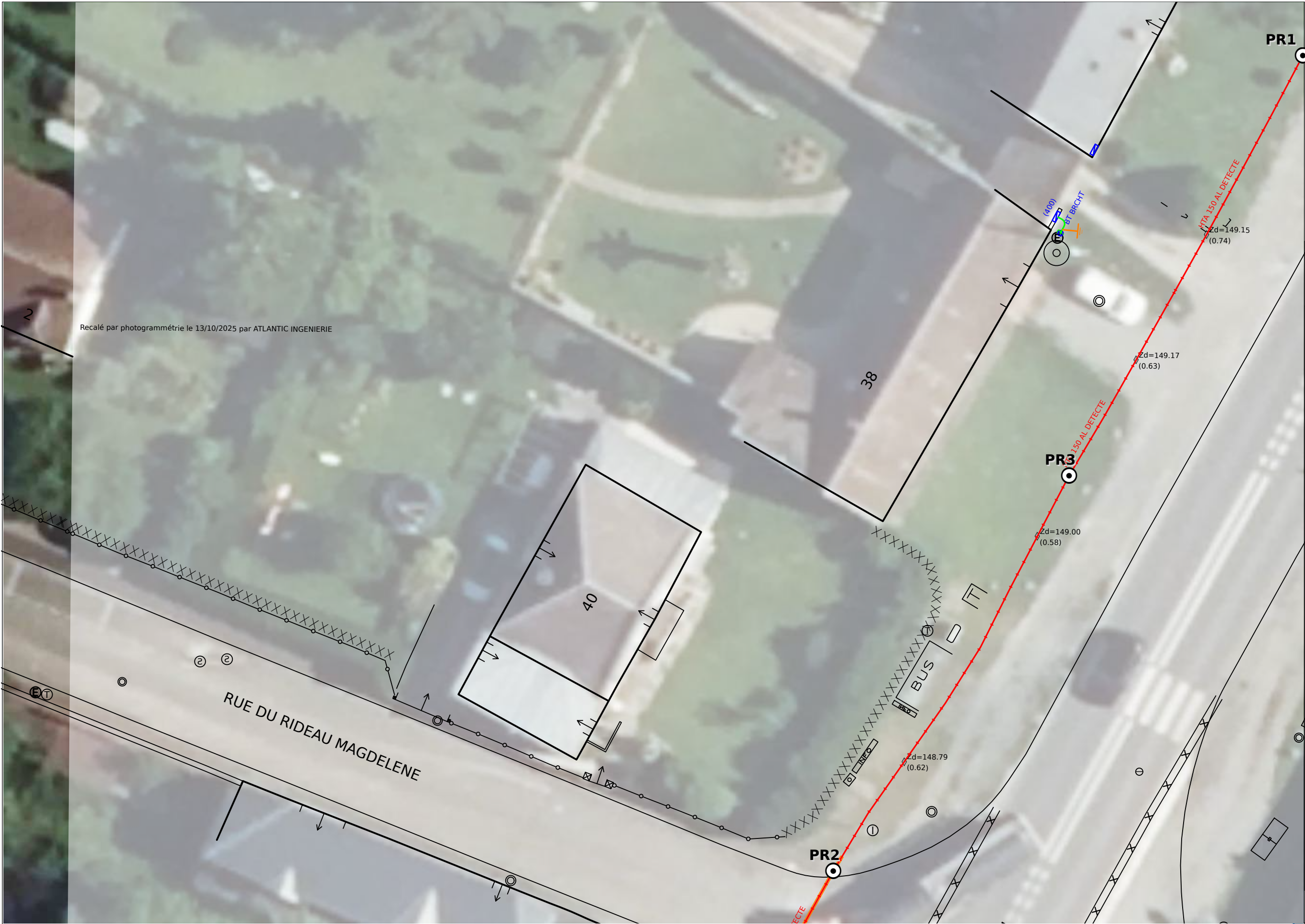
| Basse Tension (BT) |        |             |
|--------------------|--------|-------------|
| Classe             | Réseau | Branchement |
| A                  |        |             |
| B                  |        |             |
| C                  |        |             |

| Haute Tension type A (HTA) |        |
|----------------------------|--------|
| Classe                     | Réseau |
| A                          |        |
| B                          |        |
| C                          |        |

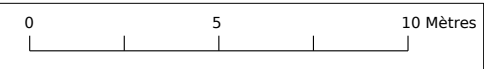
Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan Enedis».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

Coordonnées des 3 points exprimées en WGS84 (long;lat)  
PR1 : 2.442286;49.452344  
PR2 : 2.441932;49.451937  
PR3 : 2.44211;49.452134



Données cartographiques  
PCRS Image : Enedis(2021)



Plan édité le :  
22/06/2026

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
- Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

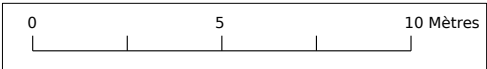
| Basse Tension (BT) |        |             |
|--------------------|--------|-------------|
| Classe             | Réseau | Branchement |
| A                  |        |             |
| B                  |        |             |
| C                  |        |             |

| Haute Tension type A (HTA) |        |
|----------------------------|--------|
| Classe                     | Réseau |
| A                          |        |
| B                          |        |
| C                          |        |

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan Enedis».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

Nombre insuffisant de points de repère.



Plan édité le :  
22/06/2026

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
- Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

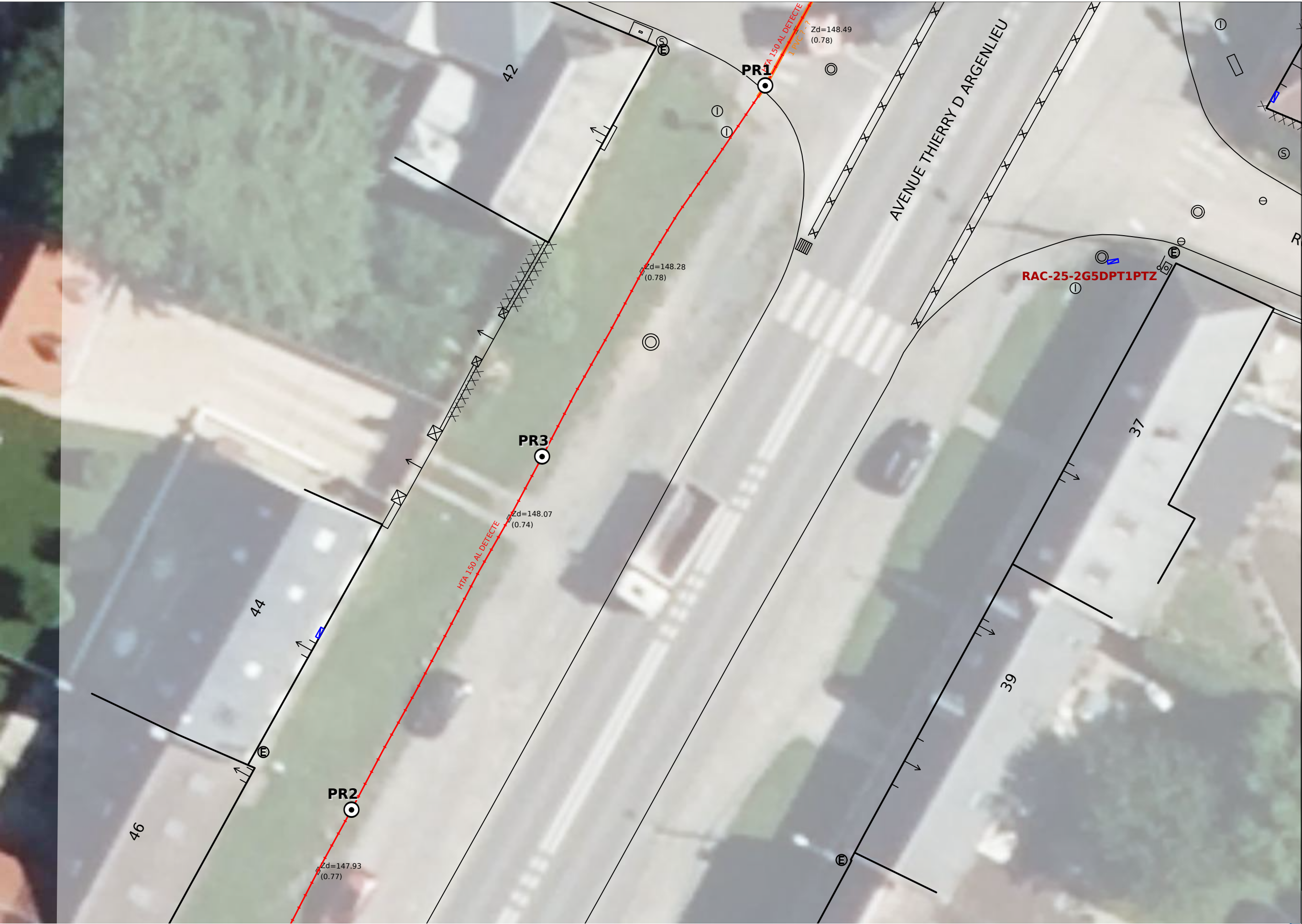
| Basse Tension (BT) |        |              |
|--------------------|--------|--------------|
| Classe             | Réseau | Branchements |
| A                  |        |              |
| B                  |        |              |
| C                  |        |              |

| Haute Tension type A (HTA) |        |
|----------------------------|--------|
| Classe                     | Réseau |
| A                          |        |
| B                          |        |
| C                          |        |

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan Enedis».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

Coordonnées des 3 points exprimées en WGS84 (long;lat)  
PR1 : 2.441883;49.451878  
PR2 : 2.441572;49.451516  
PR3 : 2.441715;49.451692



15 RUE BRUNO D AGAY

80000 AMIENS

France

Tél : +33643672517

Fax :

**Veillez prendre en compte les commentaires suivants :**

NOUS REPONDONS A VOTRE DEMANDE PAR RAPPORT A L'EMPRISE INDIQUEE

Certains ouvrages (canalisations ainsi que leurs branchements) situés dans l'emprise des travaux sont susceptibles de ne pas être signalés par un dispositif avertisseur.

La présence d'un grillage avertisseur Rouge n'est pas systématique, notamment pour les ouvrages anciens et lors de pose sans tranchée.

En cas de présence de grillage avertisseur, la distance à la canalisation n'est en aucun cas garantie.

En phase de remblaiement, rétablir la continuité ou remplacer le dispositif avertisseur si celui-ci était présent.

Dans l'emprise de votre projet/chantier, certains câbles en exploitation sous tension ne sont pas en classe A, voire absents des plans de détails et uniquement représentés dans le plan d'ensemble (classe de précision C).

Le Responsable de Projet doit donc, avant le début des travaux, procéder à des Investigations Complémentaires ou Opérations de Localisation en vue du marquage piquetage

Nous rappelons qu'il est d'usage de ne rien implanter à moins d'un mètre d'un ouvrage électrique (support, poste, coffret) afin de ne pas dégrader le massif en place et permettre également les interventions de remplacement place pour place.

Votre demande fait référence à des travaux nécessitant une protection des réseaux Enedis.

Vous pouvez faire votre demande directement sur notre site [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr) dans la rubrique Aide & contact ou par téléphone auprès de notre Accueil distributeur aux numéros suivants :

Pour les particuliers : 09 70 83 19 70

Pour les professionnels : 09 70 83 29 70

Responsable : AUDEGOND PASCALE

Tél : +33643672517

Date : 23/06/2026

Signature :

15 RUE BRUNO D AGAY

80000 AMIENS

France

Tél : +33643672517

Fax :

**Veillez prendre en compte les commentaires suivants :**

**Nous ne sommes pas en mesure de fournir les données vectorielles en réponse à votre demande**

**IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT:**

les plans PDF qui vous sont adressés sont multi formats. Ils sont indiqués sur chaque page. Pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des plans 1/200ème, il vous faut imprimer chaque page au bon format. Assurez vous

qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression.

AVANT PROJET SOMMAIRE DONT LES TRACES SONT SUSCEPTIBLES D'EVOLUER A LA SUITE DE L'ETUDE DE DETAIL

Responsable : AUDEGOND PASCALE

Tél : +33643672517

Date : 23/06/2026

Signature :

De: echangesv2@prod.protys.fr

A: coquart-eu-d@demat.sogelink.fr

Objet: [PROTYS] Notification 2026062205067D - 60130 - AVRECHY - Rue du Parc,

---

Protys

Un document vous est adressé via PROTYS.fr

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe une notification RDICT dont les références sont reprises en objet (référence du document et commune principale du chantier).

Ce document vous est transmis grâce à PROTYS.fr

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,  
L'équipe PROTYS

Ce message est généré automatiquement, il n'est pas possible de répondre à l'expéditeur.